

Bonne année 2024

EDITO DU MAIRE : Jean-Luc BODIN.

Avant toute chose, je veux profiter de ces quelques lignes qui me sont données pour souhaiter à Chacune et Chacun d'entre vous une très bonne et très belle année 2024. J'ai une pensée particulière pour les bénévoles de Chantemerle qui s'investissent au travers ou hors des associations et qui contribuent au rayonnement de notre village.

Dans ce monde qui ne va pas très bien, traversé par les crises, les conflits et les changements climatiques que nous ne pouvons ni ne voulons ignorer, heureusement il y a dans notre vie de famille, dans notre vie professionnelle, dans nos engagements des moments où nous trouvons plaisirs et bonheurs. Ce sont ces moments que je vous souhaite de vivre intensément en 2024.

En ce début d'année nous arrivons (déjà) à la moitié du mandat que vous nous avez confié en 2021. Après une période d'adaptation et de compréhension du système complexe de la gestion d'une commune, nous avons pu finaliser une partie des projets que nous avons programmés au bénéfice de notre commune;

Il nous reste encore des chantiers importants avant Mars 2026 :

- La mise en œuvre de travaux suite à la réflexion sur l'aménagement des entrées Est et Ouest du village associée à la sécurisation, la circulation et le stationnement des véhicules.
 - La mise en œuvre des travaux préconisés par le schéma directeur d'eau potable afin d'améliorer et sécuriser notre réseau.
 - La mise à niveau, la réalisation et le dépôt de notre dossier « Photovoltaïque » pour la production d'énergie verte et décarbonée qui nous placera parmi les acteurs de la transition énergétique.
- Il nous restera aussi de plus petits chantiers qui sont eux aussi importants comme la reprise et l'entretien de nos chemins communaux, l'amélioration de la signalisation, l'entretien et l'embellissement de notre cimetière... la liste est ouverte à vos suggestions.

Nous joignons à ce bulletin le document produit à votre intention par dix-huit personnes qui représentent l'opposition et consorts. Nous ne partageons pas leur interprétation très orientée des faits mais nous sommes en démocratie et toute parole est libre. Nous restons ouverts à l'échange quand il concerne des propositions constructives, pas des jugements. Ce n'est pas la raison du plus fort qui nous guide mais la mise en œuvre de la volonté de la majorité qui nous a élus. Ce qui est important c'est ce que nous faisons et nous poursuivrons notre travail pour le bien de toutes et de tous les Chantemerlois.

Encore une fois, une très bonne année 2024, et « Que cette année vous soit heureuse, que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune » Madame de Sévigné (une célébrité locale !)



AU SOMMAIRE:

Infos du Conseil Municipal
Les Elus échangent
Infos Mairie

P 02
P 03
P 06

Infos CCEPPG
Infos diverses
La voix des Associations

P 08
P 09
P 10



Délibérations du 07 novembre

Absente excusée : V. ORTIZ donne procuration à JF. JOLY . JF JOLY élu secrétaire de séance

Référencement d'une Zone d'Accélération pour les énergies renouvelables « ZA » :

le CM, par **5 voix pour et 3 voix contre**, décide d'inscrire la parcelle C193 dans la Z.A. des énergies renouvelables, autorise le Maire à signer tous les documents, dit que cette délibération sera transmise à notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale « EPCI », au syndicat du Schéma SCOT RPB et au Préfet.

Délibérations du 05 décembre

V. ORTIZ élue secrétaire de séance.

Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement:

Le CM à l'**unanimité**, autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Recensement de la population – campagne 2024 – création d'un emploi d'agent recenseur :

Le CM, décide à l'**unanimité**, de créer 1 poste d'agent recenseur afin d'assurer le recensement qui se déroulera du 18/01 au 17/02.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Réauville :

Le CM, décide à l'**unanimité**, d'**accepter** la participation à hauteur de **1 200€** par enfant.

CCEPPG – Service ADS – convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme:

Le CM à l'**unanimité**, approuve les termes de la convention et autorise la modification de la grille tarifaire.

Travaux Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable – demande de subventions :

Le CM décide avec **6 voix pour et 2 abstentions** (F. ARTAUD et G. NARDINI) d'**adopter** le projet, de lancer l'appel d'offre, de réaliser cette opération et de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et autres financeurs pour la réalisation de cette opération.

Maintien des fonctions de G. NARDINI, 3^{ème} adjointe, après retrait de ses délégations par arrêté 64/2023 du 27 novembre :

Le CM décide par **5 voix pour et 3 contre** (G. NARDINI ; F. ARTAUD ; A. GREYFIE DE BELLECOMBE) de ne pas maintenir G. NARDINI dans ses fonctions de 3^{ème} adjointe.

Délibérations du 12 décembre

Absents excusés : F. ARTAUD ; G. NARDINI. V. ORTIZ élue secrétaire de séance.

Election d'un troisième Adjoint:

F. CARMON et AM. CHANCEL désignées assesseurs. Le Maire fait appel à candidature, JF. JOLY se présente **1er tour de scrutin** :

Nombre de votants : 6

Nombre de suffrages déclarés nul : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 5

Majorité absolue : 4

JF. JOLY est élu 3^{ème} adjoint.

Indemnité de fonction du 3ème adjoint :

Le CM décide à l'**unanimité**, de fixer les indemnités à **6.6%** de l'indice brut de la fonction publique.

LES ELUS *échangent*

Election de JF JOLY au poste de 3ème adjoint: Jean-Luc BODIN, Maire.

Jean-François a été élu à la majorité au poste de 3ème adjoint lors du conseil municipal du 12 décembre 2023. Jean-François était sur la liste qui a été élue dans sa totalité au premier tour en octobre 2021 en face d'une liste d'opposition.

Aux élections du Maire et des Adjointes qui ont suivi, Jean-François a accepté de retirer sa candidature pour laisser élire Gaëlle Nardini, membre de l'opposition, au poste de 3ème adjointe.

Cette ouverture voulue par l'équipe majoritaire n'a pas apporté l'apaisement et la synergie espérée, loin de là. Il a donc fallu y mettre un terme pour retrouver une équipe soudée et efficace nécessaire à la conduite de notre village.

Jean-François va mettre son temps et ses compétences professionnelles au service de notre projet.

Nous allons pouvoir continuer pendant les 26 mois à venir, à mettre en œuvre le programme pour lequel la majorité des Chantemerloises et Chantemerlois ont voté en 2021. Ceci ne nous empêchera pas d'écouter les avis divergents et d'étudier les propositions complémentaires quand celles-ci seront formulées, construites et réalistes.

« Encore une fois merci Jean-François pour ton engagement, nous savons pouvoir compter sur toi »

SCOT Schéma de COhérence Territoriale. Fabienne CARMON, Première Adjointe.

Le SCOT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle du territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

C'est l'opportunité pour élaborer une stratégie à long terme et imaginer collectivement les futurs possibles et répondre aux enjeux climatiques et sanitaires.

Le territoire du SCOT :

C'est 3 184 Km², 177 Communes, 2 Régions, 3 Départements et 8 Intercommunalités.

La CCEPPG possède 7 représentants, dont 1 à Chantemerle lès Grignan.

Participer au SCOT, c'est à la fois avoir une vision large du territoire, tout en gardant son identité territoriale. C'est un travail de longue haleine, une attention particulière pour ne pas être englouti dans ce processus.

Pour obtenir toutes les informations sur le Syndicat ainsi que sur le SCOT: www.srpb.fr

Si vous souhaitez vous aussi apporter votre contribution, c'est possible par courriel : scot-jeparticipe@srpb.fr



LES ELUS *échangent*

PARC PHOTOVOLTAÏQUE - Jean-Luc BODIN, Maire

Un projet majeur à Chantemerle les Grignan au profit de la transition énergétique

C'est en 2017 que le projet d'un parc photovoltaïque sur la parcelle de « La Suquée » qui appartient à la commune est né et inclus dans notre PLU, lui-même approuvé par les habitants.

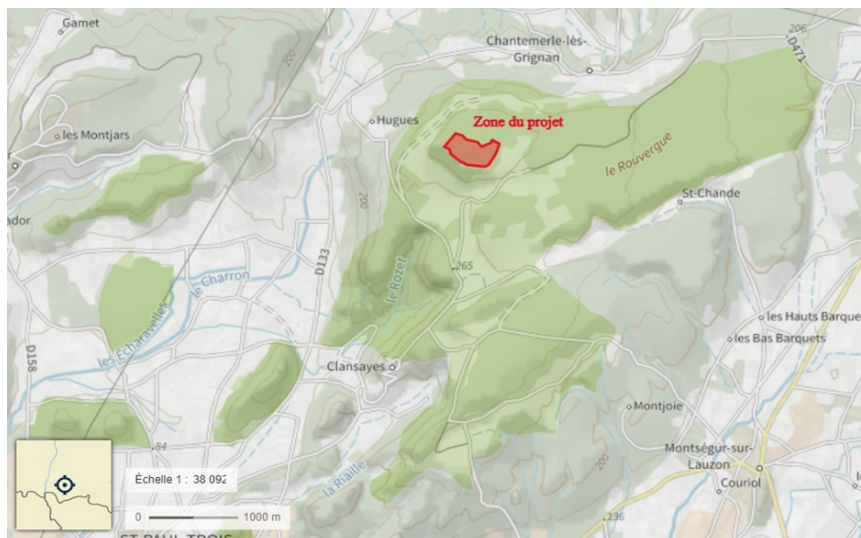
L'équipe d'Élus de l'époque était animée par le souhait de produire une énergie verte et de permettre à la commune de trouver une source de revenus sans faire appel à l'impôt.

Des oppositions virulentes internes au village mais le plus souvent externes ont fini par bloquer ce projet et il a été suspendu le temps des élections municipales de 2020 puis des deux périodes de covid 19.

En 2023 le projet a été repris par la nouvelle équipe et notre partenaire Engie Green sur les bases de celui de 2017 mais avec la volonté de l'adapter pendant l'année 2024 aux nouvelles exigences.

DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La zone d'étude représente 12 hectares dans le Rouvergue, dont la superficie totale correspond à 1313 hectares, le projet représenterait ainsi 1%.



La zone d'implantation du projet est située à l'extrême sud ouest du périmètre communal sur le plateau de Rouvergue. Le peuplement des arbres est constitué d'un taillis vieilli âgé de plus de 60 ans accompagné de chênes verts.



La puissance totale installée du projet est estimée à 12 Mégawatts, ce qui permettra d'alimenter en énergie verte 7700 personnes, soit environ un tiers de la population de la CCEPPG.

Données techniques du projet	
Puissance estimée à ce stade	12 MWc*
Surface clôturée	11,8 ha
Production annuelle	18 GWh / an*
Equivalent nombre de personnes alimentées	7 700 personnes* (Chauffage compris, sources RTE 2018) Soit 1/3 de la population de la CCEPPG
Poste de conversion	4*
Poste de livraison	1
Durée du chantier	Environ 12 mois
Investissement	10 M€*
Durée d'exploitation	40 ans

* Si implantation sur toute la zone prévue du projet, à mettre à jour à l'issue des études biodiversité et l'application de la nouvelle séquence de mesures ERC

QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES ?

Un planning de développement est prévu en 2024 pendant lequel nous nous engageons sur :

- ◇ Les mises à jour de l'implantation
- ◇ Les nouvelles études de biodiversité
- ◇ L'étude des enjeux réglementaires ZAN « Zéro Artificialisation Nette »
- ◇ Les réunions et permanences d'informations
- ◇ Les réunions avec les communes limitrophes

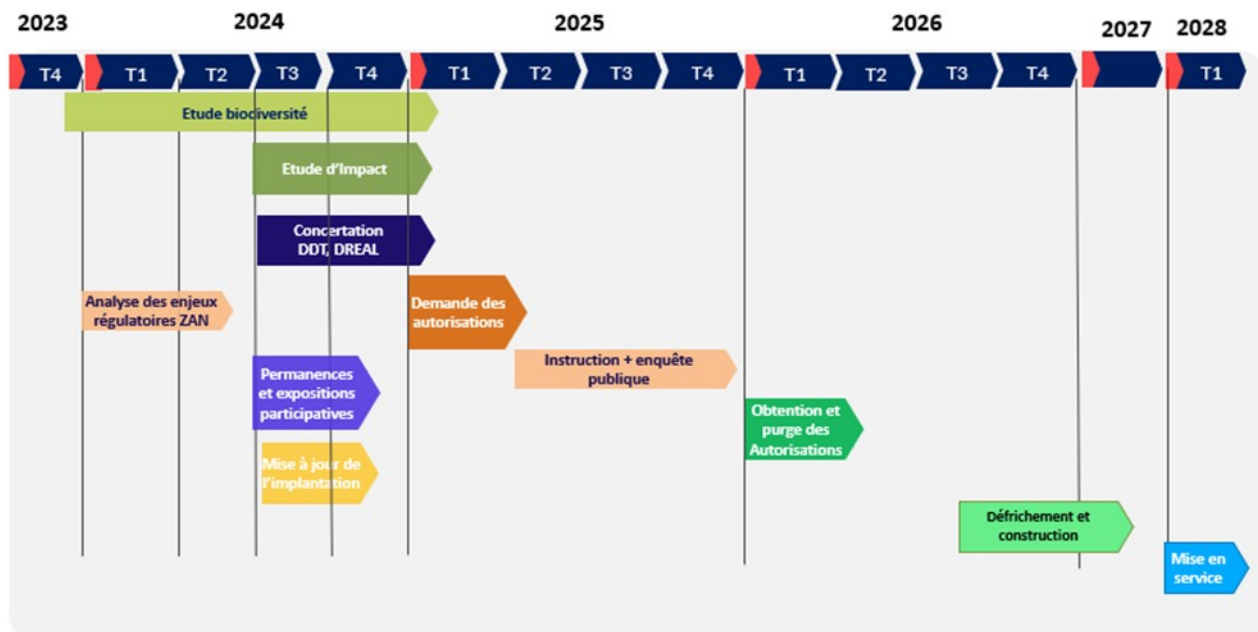


Figure 1 Planning prévisionnel du projet mis à jour fin 2023

La nouvelle équipe majoritaire au niveau du conseil municipal a été élue en octobre 2021 avec dans ses projets la reprise du dossier Photovoltaïque. Nous souhaitons apporter ces précisions à toutes et à tous pour que chacun puisse être informé de notre démarche sur un projet essentiel pour Chantemerle les Grignan. Ainsi notre village prendra sa place dans la production d'énergie verte décarbonée, essentielle à la transition énergétique à laquelle nous devons participer.

INFORMATIONS *Mairie*

La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Tel : 04.75.98.50.49 Mail : chantemerle.grignan@orange.fr Facebook : [chantemerle chantemerlelesgrignan](#)
Site internet (officiel) : www.mairiechantemerlelesgrignan.fr Application : [macommuneconnectée.fr](#)

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : *Votre contribution*

Lors du CM du 7 Novembre 2023, la majorité des conseillers a voté, l'inscription de la parcelle C 193 sur laquelle est prévu le projet de parc photovoltaïque « La Suquée » dans le processus de la loi APER. Si vous avez d'autres propositions à faire afin de retenir d'autres zones dans le cadre de cette loi, vous avez la possibilité d'en informer la mairie de façon nominative par mail à chantemerle.grignan@orange.fr, vous avez aussi la possibilité de venir en mairie aux heures d'ouverture, proposer votre choix sur le registre réservé à cet effet.

Ces contributions seront possibles du 20 au 31 Janvier 2024.

En vous remerciant de votre collaboration, nous sommes à votre disposition pour plus d'informations.

URBANISME

Déclarations Préalables:

DP 23P0010 : EDF-ENR (FROMENT P.) : Installation de panneaux photovoltaïques : Non opposition: 03/10/23.

DP 23P0011 : PAGLIARELLA JC : Ouverture fenêtres, cuisine d'été : Non opposition :18/12/23.

DP 23P0012 : BUSSIERE D : Construction abri piscine ouvert : Non opposition : 20/12/23.

DP 23P0013 : PAZART J : Clôture : Non opposition: 11/01/24.

Permis de Construire :PC 20p0010Mo1 : COUTIER N.: Modification vide sanitaire en garage : Refus le 06/12/23.

Permis d'Aménager : PA 23P0001: P. AMMARDJIA : Pose de 2 containers: En cours d'instruction.

Contentieux : 3 dossiers ont été transmis au Procureur de Valence suite aux contrôles effectués par le Maire et l'agent assermenté. La première convocation par le Procureur des personnes contrôlées, aura lieu le 17 janvier.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : du 18/01 au 17/02

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un code pour vous recenser directement sur internet.
Notre agent recenseur, Nadia est là pour vous aider, n'hésitez pas à la contacter ou contacter la Mairie.

FONTAINE AUX MERLES

Ce sont 3 entreprises qui ont travaillé ensemble pour la réfection du lavoir et de la fontaine aux merles.
« La Pierre à l'édifice » a fait un travail remarquable en maçonnerie, l'entreprise DUCOL a installé les lumières au bassin, ce qui donne une douce ambiance, et TJ Plomberie a installé une pompe pour que la fontaine soit alimentée en circuit fermé.

Beau travail !



FONTAINE PLACE B. BARBIER



Suite aux travaux, entrepris par la STAD, la fontaine fonctionne maintenant en circuit fermé.

Elle a été remise en eau pour le plaisir des Chantemerlois !

FESTIVITES de la Mairie

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Vous avez toujours répondu présent pour cette cérémonie commémorative de la fin de la guerre de 14-18.



REPAS DES AINES

Vous étiez 50 à avoir répondu à l'invitation du Maire. Les Aînés mais aussi ceux qui ont participé à la vie du village ont pu se régaler avec le repas proposé par « La Source » et se sont divertis avec le fabuleux spectacle du Maître Magicien JIMS PELLY !

Sans oublier la traditionnelle liqueur de Thym et le limoncello offerts par notre ami Angelo !



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

VŒUX DU MAIRE ET DES ASSOCIATIONS

Ce fut l'occasion pour le Maire de faire un point sur l'année 2023 et de parler des projets 2024. C'était aussi l'occasion pour les Chantemerlois, de rencontrer ceux qui participent bénévolement à la vie du village, en effet, les Présidentes et Présidents ainsi que les membres des bureaux des associations étaient présents, **L'ACCA** pour les amateurs de chasse, **LA BOULE CHANTEMERLOISE** pour les amateurs de pétanque et de belote, **L'AMICALE**, pour les amateurs de balade, de bien-être et de soupe au pistou, **L'APREPAC** dont le but est la préservation du beau patrimoine de Chantemerle, **CHANSOJEUX**, pour le bonheur de nos enfants et **la petite nouvelle, LES FOLIES DU MERLE**, qui a profité de l'occasion pour se présenter aux Chantemerlois, leur but est dans leur nom !



MARCHE DES PRODUCTEURS

Impossible aujourd'hui d'imaginer un été à Chantemerle sans ses marchés de l'été place B. BARBIER ! Ces rendez-vous hebdomadaires et vespéraux du vendredi au cours desquels se croisent, s'interpellent et même se parlent, des gens d'ici et des gens d'ailleurs, sont devenus incontournables.

Il y a comme quelque chose de magique dans l'air, de la gaieté, de l'amitié, du plaisir autour des tables installées sur la place par la Mairie. Bien sûr, les produits de nos producteurs et de la Source dégustés sur place y sont pour quelque chose, mais.... cela ne suffit pas ! Il faut beaucoup d'énergie et tout simplement du monde pour nous aider. C'est pour cette raison que nous faisons appel aux bonnes volontés pour constituer une véritable « équipe marchés ». Faites-nous part de vos disponibilités (même petites), sur les 17 semaines de l'été pour prendre votre part à ces moments privilégiés.

AM. CHANCEL

INFORMATIONS CCEPPG

DEVELOPPEMENT DURABLE

Je trie mes biodéchets !

Désormais, les déchets biodégradables doivent être déposés dans un composteur individuel ou collectif ! Vous avez un jardin mais pas encore de composteur ? La CCEPPG contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage !

Déchets Biodégradables = tous les déchets organiques sont compostables : *épluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'œufs écrasées, essuie-tout, fleurs fanées...*

A savoir : La tonne d'ordure ménagère coûte 269 € !

En triant correctement, j'économise mon argent !



UNE QUESTION SUR LE TRI ? Contactez la CCEPPG : 04 90 35 01 52 - infos@cceppg.fr www.cceppg.fr

Composteurs collectifs parking Guy MONIER :

Vous pouvez venir déposer vos biodéchets dans les composteurs partagés. Des questions ? Contactez la Mairie.

Le geste de tri est simplifié !

Déposez tous les papiers et les emballages plastiques, métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, dans **le même conteneur** jaune ou bleu.



A savoir :

Tous les déchets qui ne devraient pas se trouver dans une colonne d'emballages recyclable ou papier (ex: cartons épais, des jouets, des ordures ménagères, des objets plastique, des objets encombrants...) **nous sont facturés entre 120 et 130 € / tonne !**

Le tri c'est écologique et économique !

CONSEILLERE NUMERIQUE

Charline, conseillère numérique a pour principale mission d'accompagner le public dans l'utilisation de l'outil numérique, au travers de permanences d'accueil individuel à la salle du Conseil.

Rendez-vous les jeudis : 08 Février et 07 mars 2024.

Pour un rendez-vous en dehors des créneaux proposés, contactez Charline au 06.67.39.66.15 ou conseiller.numerique@cceppg.fr



INFORMATIONS *Diverses*

MESSAGE OFFICE DE TOURISME

Ce n'est pas la première fois que la Mairie est contactée par l'Office de Tourisme, cette année, c'est **au total 16 balises de circuit VTT** qui ont été arrachées sur le secteur de Chantemerle les Grignan.

Cela engendre des problèmes de sécurité pour tous les usagers de la nature, le balisage permet d'éviter aux personnes de sortir des sentiers indiqués et de se retrouver au milieu de nulle part et en difficulté, près d'un troupeau gardé par un chien berger, et surtout en période de chasse !

Le remplacement de ces balises engendre un coût supplémentaire et conséquent (environ 3 000 €) pour l'Office de Tourisme qui fait appel à un organisme extérieur spécialisé, le CODEP26.

Suite à la recrudescence de débalisage, l'Office du Tourisme va organiser une réunion d'échanges avec les différentes associations de chasse, associations sportives, les élus du territoire et le CODEP afin de repartir sur de bonnes bases.



LA VOIX DES *Associations*

L'ACCA

Pour cette nouvelle année 2024, nous vous souhaitons santé, bonheur ainsi qu'à vos proches.

Suite à une demande de nombreux propriétaires de Chantemerle-lès-Grignan, la dernière battue aux sangliers de l'année restera une journée particulière pour les membres de l'AICA des Grands Bois (Grignan et Chantemerle) et des ACCA voisines (Valaurie et Réauville).

Après une organisation sans faille, un prélèvement important de sangliers a été effectué (**27 sangliers**), ils s'étaient remis à quelques mètres des habitations au bord de la BERRE, occasionnant d'importants dégâts dans les cultures et les jardins privés. Tous les riverains concernés ont eu un gigot et l'ACCA les remercie de leur accueil.

Encore un grand merci aux chasseurs et aux responsables des différentes associations de chasse agréée.

Le bureau de l'ACCA de Chantemerle.



LA VOIX DES Associations

LA BOULE CHANTEMERLOISE

Notre AG a eu lieu le 14 Octobre, Julien, Alain et Thierry nous ont fait leur rapport annuel des plus satisfaisant et Monsieur le Maire, présent dans l'assemblée, a félicité le dynamisme de notre association. Après le traditionnel apéritif, nous avons été une cinquantaine au repas méchoui.

À cette occasion nous avons récompensé les finalistes des différents challenges 2022/2023.

Pour la belote c'est JP. RIBOT qui a fini 1er, T. LEGER 2ème et C. GENOULAZ 3ème.

À la pétanque, J. ORTIZ a terminé 1er, JP. MARCEAU 2ème et O. MERESSE 3ème.

Au challenge général c'est J. ORTIZ qui a fini premier (normal, c'est le président...) suivi de près par T. LEGER (notre trésorier) et 3ème R. FICTY.



Le CA a accueilli avec enthousiasme C. MUSTO et, après les votes, le bureau a été renouvelé :

- **Président** : Julien ORTIZ
- **Vice-président** : Jean Pierre RIBOT
- **Trésorier** : Thierry LÉGER
- **Trésorier Adjoint** : Jacques ORTIZ
- **Secrétaire** : Alain HUGUES
- **Secrétaire Adjointe** : Raphaèle BARBIER
- **Chargée Communication et Réseaux Sociaux** : Violène RÉMY

La nouvelle saison belote a démarré le vendredi 17 Novembre au soir avec un concours ouvert à tous et qui a rassemblé 26 équipes pour cette première édition. S'en est suivi le premier concours sociétaire de la saison le dimanche 19 Novembre où ont participé 17 joueurs. A. VAN NIEUWENHOVE a fini 1er, H. NADAL 2ème et C. GENOULAZ 3ème.

Nous aurons ensuite un concours sociétaire par mois, et tous auront lieu à la salle des fêtes.

Le traditionnel concours de belote en équipes choisies, du dernier dimanche de février, ne se fera pas cette année. Pour les amateurs, désolé de ce contretemps.

Les beaux jours feront ensuite place à la pétanque.

Très belle et heureuse année à tous. Julien ORTIZ

LES FOLIES DU MERLE

Nous sommes ravis de vous annoncer la naissance de notre toute nouvelle association : LES FOLIES DU MERLE

Les Folies du Merle, c'est bien plus qu'une simple association. C'est un concentré de bonne humeur et de moments mémorables en perspective.

Notre but ? Vous faire vibrer au rythme de la fête et créer des souvenirs inoubliables ensemble !

Que ce soit à travers des soirées endiablées, des événements thématiques ou des rencontres conviviales,

Les Folies du Merle promettent de bons moments.

Vous aussi, devenez un Chantemerlois fou ! Rejoignez notre joyeuse bande, partagez vos idées les plus folles, et participez à l'aventure festive.

Restez connectés, car les festivités vont bientôt débiter ! Nous avons hâte de partager ces moments magiques avec vous ! Pour ne rien manquer de nos aventures, suivez-nous sur Facebook, Instagram et Twitter.

On vous attend nombreux !

CHANTEMERLE EN SES JARDINS

Nous souhaitons à chacun d'entre vous une bonne, heureuse et douce année 2024 !

La biennale de la céramique aura lieu cette année les 1, 2 et 3 juin.

Nous serions heureux de pouvoir compter sur des aides bénévoles.

Notre AG aura lieu le 31 mai à 18 heures dans la cour de la mairie.

Nous vous espérons nombreux !



L' AMICALE

En novembre, l'Amicale Laïque de Chantemerle a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes, ses adhérents toujours fidèles sont venus nombreux écouter le rapport moral et financier ainsi que la présentation du nouveau programme.

Cette année 2024 sera tout aussi riche que la précédente avec une douzaine de dates programmées dont les rendez-vous traditionnels : randonnées, voyage, cinéma de plein air en juillet, la grande soupe au pistou du 15 août, le loto en décembre. Il y aura cette année des nouveautés comme l'initiation au Pilates et la formation aux « Gestes qui sauvent ».

La séance s'est clôturée avec le verre de l'amitié et un rendez-vous à l'Auberge du Laurier autour d'un bon repas.

Début décembre le loto de l'Amicale a rempli la salle des fêtes, et les boules ont dansé gaiement dans leur cage « Allez Paul, boulègue, boulègue ! ».....et notre ami Paul a boulègué avec entrain pour ce loto à l'ancienne, sans cartons sur ordinateur. Les gagnants étaient dans la salle, vingt-huit lots distribués cette année et un bon goûter à l'entracte. Marguerite a gagné le beau jambon de 6 kg..Tellement heureuse Marguerite ! Et Robert a dû couper en deux le gros dindon de 10 kg pour satisfaire les 2 gagnants en ballotage.



L'équipe de l'Amicale Laïque de Chantemerle vous présente ses vœux les plus sincères pour « l'An que vèn » et sera très heureuse de vous accueillir tout au long de l'année.

L' APREPAC : La tradition de la crèche provençale.

Il était important pour l'association du patrimoine de Chantemerle de relever une nouvelle fois le défi de faire une belle crèche provençale. **Chantemerle a des talents ! Ô combien précieux** : en couture Sophie, à la sculpture Cristina, Jean-François pour le feuillage décoratif, à la maçonnerie Yvon complété par les deux "touche à tout" de génie Jean-Régis et Jehan-Charles et tous les bénévoles qui sont venus apporter leur aide précieuse tous les samedis matin sous la houlette de Catherine notre présidente.

Un grand merci à tous !

Le 15 décembre tout a été fin prêt. Cette nouvelle action patrimoniale collective nous a permis d'inscrire Chantemerle dans le 'parcours des crèches provençales du Canton'. Au vu des commentaires laissés sur le livre d'or, il semble que nombre des visiteurs aient été conquis.

La crèche est encore en place si vous voulez la découvrir, elle se trouve dans la nef de l'église Saint Maurice ouverte de 9 h à 18 h tous les jours.

Toute l'équipe de l'APREPAC vous souhaite une belle année 2024.

Nous espérons vous retrouver bientôt pour l'inauguration du lavoir rénové.

Pour nous contacter : chantemerle.aprepac@gmail.com



CHANSOJEUX

Avez-vous remarqué la cabane qui change de décors au fil des saisons ?
Avez-vous goûté les bons croissants au jambon du 14 juillet ?
Avez-vous vu les belles décorations de Noël qui ont égayé notre village ?
Avez-vous croisé des lampions la soirée du 16 décembre ?
Avez-vous entendu chanter les enfants autour du feu ?

Non ? C'est que vous ne connaissez pas Chansojoux et ses enfants chantemerlois !

Ils se regroupent régulièrement sous le regard bienveillant de Renata pour partager des moments tous ensemble et faire vivre le village. Grâce à Renata et son équipe, ils font raisonner leurs rires, leurs cris et répandent leur joie de vivre dans nos ruelles. C'est toujours avec beaucoup d'entrain que grands et petits se retrouvent pour partager des ateliers ensemble !

Dernièrement, ils ont pu se défier dans les jeux organisés lors de la journée Champêtre sous les chênes de Robert. Cette journée fut l'occasion de leur donner la parole lors de l'AG de l'association. Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Le 22 octobre, c'est dans les arbres qu'ils ont pu s'amuser lors de la journée accrobranche. Tels des écureuils ils se sont amusés comme des petits fous !

Les mois de novembre et décembre ont été ponctués de divers ateliers organisés par Tin et Renata : le Land Art, les bricolages de Noël, la recette des sablés... Toutes les petites mains ont adoré créer pour les autres (décoration des tables des aînés, décoration du village, sablés pour la fête des lumières) ! Quelles belles initiatives ! Et sans oublier la soirée des lumières du 16 décembre qui a donné une lueur d'antan à notre village avec les lampions de Pascal ! Que c'était beau de voir ce cortège évoluer dans les ruelles du village et se retrouver ensuite autour du feu pour écouter l'histoire de la buche de Yves et chanter un chant provençal de Catherine avec un verre chaud à la main concocté par Jérôme et offert par la Source !

Pour prolonger ces moments de partage entre les enfants, l'association leur proposera en 2024 différentes fêtes et activités. Au programme le bowling, la fête des mères, une sortie au festival d'Avignon pour les ados et à la ferme pédagogique pour les plus jeunes, l'accrobranche pour tous... mais aussi le défilé du Carnaval avec Carmentran, la chasse aux œufs, la fête champêtre ! De beaux moments d'échanges et de bonheur sont à venir !

Un grand merci à Renata et Blaise pour leur implication sans faille ainsi qu'à Tin, Camille et Mélanie qui œuvrent pour que les enfants et adolescents chantemerlois se retrouvent et tissent un lien d'amitié tous ensemble. Quel bonheur de les voir aussi soudés et impliqués dans la vie de leur village !

Bravo à tous et une très belle année aux petits et grands Chantemerlois !
Sandrine.

